



Syndic benevole dissout - facture eau

Par **heliot**, le **20/07/2008** à **18:51**

Bonjour,

J'étais jusqu'en janvier 2008, syndic bénévole d'un petit immeuble (2 copropriétaires). Comme je devais vendre mon appart. pour raison professionnelle, j'ai convoqué une AG pour démissionner et choisir un nouveau syndic (professionnel pour le coup) - Validation des comptes et adoption du nouveau syndic professionnel.

Or, j'ai reçu ce mois-ci (Juillet) une facture (au nom de l'ancien syndic) de l'agglomération de commune me demandant de payer la facture d'eau (consommation de Juin à février) alors que je leur avais signalé l'élection du nouveau syndic me signifiant que c'est à moi (au nom de l'ancien syndic bénévole) de payer.

Or j'ai clôturé le compte en banque du syndic bénévole et d'autre part, le nouveau syndic m'a justement demandé des provisions sur charges.

Dois-je vraiment payer ?